

**11585/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 9 septembre 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 9 septembre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.** Nomination de Mme Mercedes TEJEDOR AIBAR, membre suppléant pour l'Espagne, en remplacement de M. Mario GRAU RIOS, membre démissionnaire

E 10495





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 31 août 2015  
(OR. en)**

**11585/15**

**SOC 495  
EMPL 322**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie)/CONSEIL  
n° doc. préc.: 9558/15 SOC 394 EMPL 256  
Objet: Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé  
au travail  
- Nomination de M<sup>me</sup> Mercedes TEJEDOR AIBAR, membre suppléant  
pour l'Espagne, en remplacement de M. Mario GRAU RIOS,  
membre démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Mario GRAU RIOS, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Espagne) du conseil de direction de l'agence citée en objet.
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016:

M<sup>me</sup> Mercedes TEJEDOR AIBAR  
Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo  
Ministerio de Trabajo e Inmigración  
C/ Torrelaguna, 73  
ES-28027.-MADRID  
Tél.: + 34 91 363 43 10  
Fax: + 34 91 363 43 24  
e-mail: mtejedor@insht.meyss.es

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre suppléant

du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013<sup>2</sup>, du 12 juin 2014<sup>3 4</sup>, du 18 novembre 2014<sup>5</sup>, du 15 décembre 2014<sup>6</sup> et du 16 mars 2015<sup>7</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Mario GRAU RIOS.
- (3) Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

<sup>2</sup> JO C 360 du 10.12.2013, p. 8.

<sup>3</sup> JO C 182 du 14.6.2014, p. 14.

<sup>4</sup> JO C 186 du 18.6.2014, p. 5.

<sup>5</sup> JO C 420 du 22.11.2014, p. 6.

<sup>6</sup> JO C 453 du 17.12.2014, p. 2.

<sup>7</sup> JO L 75 du 19.3.2015, p. 18.

## Article premier

M<sup>me</sup> Mercedes TEJEDOR AIBAR est nommée membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Mario GRAU RIOS pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil  
Le président

---